

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 MARS 1837.

Lettre de M. A. GENDEBIEN, en réponse aux observations de M. le général ÉVAIN, concernant les faits énoncés dans la discussion des lits de fer.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai reçu hier, en entrant en séance, une lettre du général Évain, à votre adresse. Elle a été imprimée et distribuée, sans examen, ni même une lecture préalable. Quelqu'irrégulière que soit la voie par laquelle cette pièce est arrivée à la connaissance de la Chambre, elle n'en fait pas moins partie de ses archives.

Cette lettre est dirigée contre un membre de la Chambre. Il doit avoir le droit de se défendre et celui de faire imprimer, distribuer à ses collègues et de faire déposer aux archives, sa réponse à côté de l'attaque.

Mais, comprenant tous les dangers d'un pareil précédent, je renonce à ce droit de légitime défense, qui aurait pour résultat de grossir nos archives de personnalités et de débats peu édifiants.

J'ai l'honneur de prévenir mes honorables collègues qu'ils trouveront dans le *Moniteur* de demain, 18 mars, ma réponse au général Évain.

Je me borne à demander que ma présente lettre soit imprimée et distribuée, et qu'elle fasse partie des archives, comme celle du général Évain.

Agréé, Monsieur le Président, mes très humbles civilités.

A. GENDEBIEN.